



PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU REMDUS

**20 janvier 2021 à partir de 12h
À distance sur Zoom**

LISTE DE PRÉSENCES

Vincent Ducharme

Hugo Giguère

Luc Marchand

Geneviève Charbonneau

Vincent Roy

Joannie Connell

Marie-Pier Audet

Maxime Toussaint

Diana Gutiérrez Ruiz

Sébastien Doyon

Jacob Neeser

David Bernier

Charles-Étienne Joseph

Samuel Poitras

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatation du quorum à 12h12. Comme il s'agit de la 3^{ème} reprise d'une même assemblée par faute d'atteindre le quorum les premières fois, le quorum est constitué des personnes membres présentes.

Hugo Giguère propose l'ouverture de l'assemblée.

Vincent Ducharme appuie.

Adoptée à l'unanimité.

2. NOMINATION DU PRÉSIDIUM

Luc Marchand propose que le présidium d'assemblée soit constitué de Samuel Poitras à la présidence et de Charles-Étienne Joseph au secrétariat.

Geneviève Charbonneau appuie.

Adoptée à l'unanimité.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est lu par la présidence d'assemblée.

Geneviève Charbonneau propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

Vincent Roy appuie.

Adoptée à l'unanimité.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2019

Vincent Ducharme propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 novembre 2019.

Vincent Roy appuie.

Vincent Ducharme mentionne que le procès-verbal n'est pas complet. Il y manque la liste des présences et certains noms de famille. Il dit qu'il faudrait corriger la situation.

Le comité de direction mentionne que ce sera fait.

Hugo Giguère indique que la proposition concernant les changements aux lettres patentes est incomplète. Il dit qu'il faudrait compléter la formulation de la proposition.

Le comité de direction approuve et mentionne que ce sera corrigé.

Adoptée à l'unanimité moyennant les modifications demandées.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 NOVEMBRE 2019

Hugo Giguère propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 13 novembre 2019.

Vincent Roy appuie.

Vincent Ducharme mentionne une seconde fois que le procès-verbal n'est pas complet. Il y manque la liste des présences et certains noms de famille. Il dit qu'il faudrait corriger la situation.

Le comité de direction mentionne que ce sera fait pour ce procès-verbal aussi.

Adoptée à l'unanimité moyennant les modifications demandées.

6. RATIFICATIONS DES MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Joannie Connell, du comité de direction, présente les modifications aux règlements généraux, modifications qui ont déjà été présentée en assemblée consultative. Elle dit qu'elle se concentrera sur les points qui divergent entre les commentaires de l'assemblée consultative et les modifications adoptées par le conseil d'administration. D'abord, l'assemblée consultative voulait 2 assemblées générales annuelles. Le conseil d'administration propose une seule assemblée générale annuelle dans la modification actuelle et Joannie mentionne qu'une seconde assemblée ne semble pas nécessaire puisque les personnes membres sont représentées et invitées dans d'autres instances tel le congrès. Elle mentionne aussi que cela vise à alléger le calendrier des instances. Elle ajoute qu'il y a toujours la possibilité de demander la tenue d'une assemblée générale extraordinaire. Elle mentionne aussi que le comité de direction est facile d'accès et il est toujours possible de le contacter. Ensuite, Joannie traite des modalités du vote au congrès. Elle mentionne que les positions prises au congrès sont votées à majorité simple, c'est-à-dire que les abstentions sont exclues du compte total pour constater la majorité. Elle mentionne que selon la modification proposée les décisions devront être prises à majorité absolue, c'est-à-dire avec la moitié des voix émises plus une étant pour. Finalement, Joannie mentionne que d'autres modifications ont été apportées pour rendre le texte épïcène.

La présidence d'assemblée suggère une procédure qui pourra être utilisée pour débattre des modifications apportées aux règlements généraux. Les modifications pourraient être proposées en omnibus, mais si une personne souhaite retirer un article des règlements généraux de l'omnibus, elle n'aura qu'à le mentionner pour que cet article soit traité dans une proposition à part entière.

Vincent Roy propose l'adoption des modifications en utilisant le processus suggéré par la présidence d'assemblée.

Julien Rossignol appuie.

Vincent Ducharme souhaite retirer les articles 10.1 et 35.2 de l'omnibus. Les modifications à ces articles seront traitées lors de propositions distinctes.

Proposition de modifications en omnibus adoptée à l'unanimité.

Vincent Ducharme mentionne que le vote à majorité absolue ne convient pas, car l'abstention doit être considérée à part entière. Il revient sur l'article 10.1 en mentionnant que les deux assemblées générales annuelles ont été créées après la création du congrès, ce permet d'avoir une consultation plus fréquente des personnes membres puisque le REMDUS est une association de membres. Il ajoute que ce qui se passe en congrès n'est pas nécessairement ramené en assemblée générale et que ce n'est pas une représentation directe.

Joannie Connell, du comité de direction, en réponse, mentionne qu'il faut rendre légitime la position d'abstention, mais qu'il y a un problème de trop de personnes qui s'abstiennent au congrès. Elle dit comprendre que 2 assemblées générales annuelles peuvent être un point de chute pour les besoins des membres, mais qu'il y a la facilité de rejoindre le comité de direction pour cela et il y a d'autres instances. Elle ajoute que pour les assemblées générales annuelles il est difficile d'avoir le quorum et que dans ces cas des gens sont mobilisés pour rien. Elle termine en mentionnant que le contenu que le comité de direction doit présenter à chaque année se présente très bien lors d'une seule assemblée générale annuelle.

Marie-Pier Audet, du comité de direction, mentionne que les gens écrivent déjà directement au comité de direction du REMDUS. Elle dit aussi que les personnes membres mentionnent aussi déjà leurs enjeux aux associations qui les représentent au congrès.

Vincent Ducharme mentionne que le but de l'assemblée est de réajuster les orientations de travail, donc deux assemblées générales annuelles permettront de réajuster durant l'année. Il dit qu'il n'y a habituellement pas de problèmes de quorum lorsque la situation est normale, c'est-à-dire hors des contraintes imposées par la COVID-19. Il ajoute que c'est le travail du comité de direction de mobiliser les gens pour les assemblées générales et que ce n'est pas parce que c'est difficile que la solution est d'en faire moins.

Joannie Connell veut préciser que ce n'est pas une question d'en faire moins, mais plutôt une question du contenu pouvant très bien être présenté en une seule assemblée générale annuelle. Elle souligne que le comité de direction n'a pas baissé les bras sur la participation étudiante malgré la crise sanitaire.

Hugo Giguère mentionne que les congrès sont une bonne plateforme pour discuter des problématiques, entre autres avec le plan annuel de travail. Il ajoute que plus de personnes sont présentes au congrès qu'à l'assemblée générale.

Marie-Pier Audet mentionne que le comité de direction est à effectif réduit. Elle mentionne aussi l'agente de communication qui l'aide pour une partie du travail de mobilisation concernant les instances.

Maxime Toussaint demande le vote sur la proposition de ratifier les modifications à l'article 10.1 des règlements généraux.

7 votes pour
6 votes contre
5 abstentions

Adoptée à majorité.

La proposition de ratifier les modifications à l'article 35.2 des règlements généraux est adoptée à l'unanimité.

7. ADOPTION DES ORIENTATIONS ANNUELLES DU REMDUS

Diana Gutiérrez Ruiz, du comité de direction, présente les orientations annuelles du REMDUS. Ces orientations permettent de créer le plan annuel de travail. Diana présente aussi du même coup le plan de travail du comité de direction.

La présidence d'assemblée mentionne que les orientations ont été adoptées en congrès et doivent maintenant être ratifiées par l'assemblée générale.

Hugo Giguère propose de ratifier l'adoption des orientations annuelles et du plan annuel de travail.

Sébastien Doyon appuie.

Adoptée à l'unanimité.

8. PRÉSENTATION DU PLAN ANNUEL DE TRAVAIL DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

Point traité en même temps que le point 7.

9. ÉLECTION DES MEMBRES DU CONGRÈS NON-MEMBRES D'UNE ASSOCIATION REPRÉSENTANTE (3 SIÈGES)

Joannie Connell, du comité de direction, présente d'abord le congrès, soit l'instance politique où les décisions sont prises : les associations facultaires ou de programme siègent au congrès, mais il y a toutefois

des personnes qui sont non-membres d'une association représentante. Elle continue en mentionnant qu'il existe pour cette fin 3 sièges au congrès pour ces personnes. Ce sont ces sièges qui sont présentement en élection.

La présidence d'assemblée mentionne qu'aucune candidature ne lui a été transmise avant l'assemblée, mais qu'il est toujours possible de se présenter séance tenante.

Personne ne se manifeste.

10. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Jacob Neeser, technicien comptable, présente les états financiers. Parmi les faits saillants qu'il mentionne, il y a :

- Moins de produits des activités ;
- Moins de charges activités ;
- Un surplus qui cause l'augmentation du solde d'actif net ;
- Au bilan, une variante d'encaisse entre 2018 et 2019 principalement à cause du moment de réception de la facture des assurances avec l'ASEQ ;
- Produits reportés différents à cause de la facturation avec l'ASEQ, mais dans les faits cela ne change pas grand-chose ;
- Certains placements à long terme arrivent à échéance et n'ont pas encore été remplacés.

La présidence d'assemblée mentionne que les états financiers ne sont pas sujets à adoption et qu'il s'agit simplement d'une présentation.

11. NOMINATION D'UNE PERSONNE VÉRIFICATRICE DE COMPTES

Joannie Connell et Jacob Neeser présentent le cabinet Fortier CPA Inc. et Nathalie Fortier. Ces derniers mentionnent que Mme Fortier connaît bien la manière de fonctionner du REMDUS.

David Bernier propose de nommer Nathalie Fortier du cabinet Fortier CPA Inc en tant que vérificatrice de compte pour effectuer une mission d'examen.

Vincent Roy appuie.

Adoptée à l'unanimité.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Hugo Giguère propose la levée de l'assemblée.

Vincent Roy appuie.

Adoptée à l'unanimité.

L'assemblée est levée à 13h10.